



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 1^{er} septembre 2025

PÉNIBILITÉ

SOUS LE TAPIS DES CHIFFRES, LA CGT SOULÈVE LES DROITS PIÉTINÉS

Lors de la réunion du 28 août, suite à l'alerte sociale déclenchée par la CGT, la direction doit revoir les décomptes d'exposition des cheminots à la pénibilité.

La Fédération CGT des cheminots a exigé de la direction le réexamen de nombreux compteurs de pénibilité de cheminots erronés.

DES CHIFFRES MAGIQUES POUR TRANSFORMER LA PÉNIBILITÉ EN ILLUSION COMPTABLE

Le comble du mépris est certainement le fait d'ignorer ou de déconsidérer les conditions de travail pénibles des cheminots. Cela a une incidence directe sur les droits des cheminots, notamment sur les formules de cessation progressive d'activité (CAA/CPA), la majoration de prime (P1, P2, P3), l'accès aux formations ou à des métiers moins pénibles ainsi que le suivi médical renforcé, et surtout les mesures de prévention.

La direction multiplie les artifices pour siphonner les compteurs des cheminots : suppression d'une année entière du compteur pour une absence supérieure à 15 jours sur 12 mois (sauf absences dérogatoires), refus de reconnaître la pénibilité pour de nombreux métiers ou de situations métiers. Mais elle ne s'arrête pas là...

LES COMPTES NE SONT PAS BONS... DU TOUT !

Depuis plusieurs mois, le « compteur pénibilité » est visible sur les bulletins de paye. Un document a également été envoyé aux cheminots par la direction, les enjoignant à contacter leur pôle RH avant le 15 octobre s'ils constataient des erreurs dans les décomptes.

Les syndicats de site CGT ont recensé de nombreux cheminots, et singulièrement des cheminots contractuels, pour lesquels, il manquait 3, 5, 7 et jusqu'à 10 ans dans les compteurs pénibilité.

Personne n'est dupe de ces « erreurs » à dessein qui marquent une véritable politique de réduction des droits des cheminots.

CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL PÉNIBLE DOIT ÊTRE RECONNUE, CHAQUE DROIT DOIT ÊTRE RESPECTÉ !

Les « erreurs » de la direction affectent directement la carrière, la santé et la rémunération des cheminots.

Ne laissons passer aucune atteinte à nos droits : la CGT a exigé des réparations immédiates et une transparence totale sur les compteurs temps d'exposition.

La direction s'est engagée formellement à y répondre en réexaminant les « compteurs pénibilité » des cheminots concernés et à étendre la période de réclamation au-delà du 15 octobre.



LA CGT INVITE LES CHEMINOTES ET LES CHEMINOTS À CONTACTER SANS ATTENDRE LES SYNDICATS CGT DE SITE ET LEURS MILITANTS POUR CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LEURS DROITS ET LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE.

Rejoignez la CGT pour, ensemble, aller plus loin :

- Exiger de véritables mesures de prévention en proximité et la création de CP SSCT (comité de proximité santé, sécurité, conditions de travail) ;
- faire que chaque instant d'exposition à la pénibilité soit reconnu ;
- gagner l'extension la liste des ERPA (métiers reconnus à pénibilité avérée) ;
- imposer le respect de nos droits, l'arrêt des pratiques de la direction qui visent à siphonner les compteurs (GRH 938).

**IL EST TEMPS DE PASSER
À L'ACTION COLLECTIVE !**

**LE 10 SEPTEMBRE,
TOUS MOBILISÉS PAR LA GRÈVE !**

